

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 6 avril 2023

N° 24

**Objet : Désignation des  
représentants au Conseil  
Départemental de la  
Citoyenneté et de l'Autonomie  
des Alpes-de-Haute-Provence**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

### Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges  
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

### Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PELESTOR Michel	RICHAUD Véronique
BERTRAND Philippe	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève	RISSO Gilbert
BOGHOSSIAN Alex	LAQUET Laura	PROUST Brigitte	SAVORNIN Béatrice
BOURJAC Jean Marie	PAUL Gilles	REBOUL Childéric	URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

**Madame GRANET-BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,  
Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 crée dans chaque département un conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Cette instance de concertation, qui résulte de la fusion du comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH), est chargée de participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le CDCA se compose ainsi d'une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées et d'une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées.

Toutes les collectivités locales situées sur le territoire doivent délibérer pour désigner leurs représentants.

Il est proposé de désigner au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant parmi les conseillers Communautaires de Provence Alpes Agglomération.

Les candidatures de Messieurs Francis KUHN en tant que membre titulaire et Gilbert REINAUDO en tant que membre suppléant, sont proposées en séance.

En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour chacun des sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés (Messieurs Francis KUHN et Gilbert REINAUDO ne prennent pas part au vote)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE :

**17 AVR. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com